

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18.12.03 Convocation du 12.12.2003

Compte rendu affiché le 19 décembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/CC

Objet : AVANCE SUR SUBVENTION ASI

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER, M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mme PERRIN, M. FORGET, Mlle MILLET, M. BELLOT,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	19
votants	26

Absents représentés :

M. AUROY par M. RODRIGUEZ - Mme WYMAN par Mme BOUHEY - Mme BERRA par M. FAURE - Mme ZUILI par Mme GUERIN - M. CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absents excusés :

MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances explique que comme annoncé lors du dernier conseil, une avance sur subvention au bénéfice de l'A.S.I. doit être examinée.

Il explique que cette association qui contribue à proposer une offre de pratique sportive diversifiée et de qualité a besoin, en début d'exercice, de disposer d'une trésorerie suffisante.

Il rappelle que la subvention préalable à accorder à l'ASI pour l'année 2004, en fonction des critères de calcul, s'élèvera à la somme de 15 762,03 €.

Il propose, compte tenu des dépenses à envisager, de prévoir dans le courant du mois de janvier le versement d'un acompte de 5 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu la demande de l'ASI,
- Décide d'attribuer une avance de subvention d'un montant de 5 000 € à l'A.S.I.,
- Précise que cette somme viendra en déduction d'un montant qui sera adopté pour 2004,
- Dit que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 décembre 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 19 janvier 2004

- de la publication 20 janvier 2004

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 19 janvier 2004